

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 370

**Artikel:** La pub de W. Ritschard  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023814>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Si tous les patrons du monde...

Extraites du bulletin d'information de l'Organisation internationale des employeurs (citée par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, bull. 1976/3), les actions préventives recommandées en cas de menaces d'occupations d'usine (à la suite d'une enquête menée en Grande-Bretagne) :

— Sonder régulièrement les intentions des travailleurs en surveillant les communications et les circulaires syndicales et les réunions des ouvriers.  
— Contrôler la sécurité des dépôts, dossiers, archives, documents concernant le marketing et la situation financière, carnets de commandes, caisse, carnets de chèques, actes notariés, baux, etc.

— Vérifier la syndicalisation du personnel de sécurité et des employés possédant des clés aux bâtiments principaux et aux installations les plus importantes, telles que les ordinateurs, le standard, etc. Veiller à ce que ces personnes ne puissent pas venir en aide aux occupants.

— Mettre à couvert toutes les clés des portails, bureaux et coffres.

— Assigner à certains cadres des responsabilités et des obligations précises pour le cas où ils trouveraient leurs bureaux occupés.

— Prévoir des bureaux de rechange dans le voisinage.

— Envisager de contracter une assurance pour des dégâts et accidents causés par une occupation d'usine et d'utiliser les services de sécurité.

— Identifier les circuits électriques et de téléphone pour les couper, le cas échéant, paralysant ainsi l'activité des occupants.

Outre les mesures préventives, l'enquête analyse également les plans d'action dans le cas même d'une occupation. Ceux-ci contiennent en général entre autres :

— Engager des services de sécurité pour protéger contre le vol. Insister pour que tous les véhicules

qui entrent et qui quittent l'usine soient fouillés.  
— Informer tous les fournisseurs en annulant toutes les livraisons jusqu'à nouvel avis.

— Assurer l'entretien des installations afin d'éviter des dégâts permanents. En général, les occupants qui ont un intérêt dans leur travail collaborent dans ce domaine.

— Diffuser des communiqués de presse et d'autres informations aux responsables syndicaux, à la police, aux associations patronales, clients et fournisseurs, autorités compétentes, ainsi qu'aux moyens de communication de masse.

— Envoyer des communications aux travailleurs occupant l'usine déclinant toute responsabilité pour leur sécurité, santé et approvisionnement.

— Garder le contact avec les travailleurs qui ne participent pas à l'occupation, solliciter leur compréhension et loyauté et souligner les effets néfastes d'une occupation prolongée pour l'entreprise et, par voie de conséquence, pour leurs propres places de travail.

## La pub de W. Ritschard

« Nous devons nous défaire à l'avenir de notre dépendance unilatérale face au pétrole. Les réserves de pétrole s'épuisent et ne se renouvellent pas. La seule alternative qu'il nous reste pour répondre à la demande d'énergie nous est présentée par les centrales nucléaires. Il est bien entendu que l'autorisation de construire de telles installations est subordonnée au premier chef à la sécurité des personnes ».

Cette péremptoire déclaration en faveur des centrales nucléaires a fait le tour de la Suisse à travers les principaux quotidiens helvétiques, soigneusement quadrillés par le « Comité de l'information de l'Economie électrique suisse » (sic).

Rien de bien étonnant, si ces quelques lignes n'étaient pas assorties de la photographie et de la signature de Willi Ritschard, comme l'on sait chef du Département des transports et communications et de l'énergie, ainsi que les responsables

de cette offensive publicitaire se font un plaisir de le rappeler. Cette prise de position de Ritschard n'est d'ailleurs qu'un épisode de ce feuilleton nucléaire de haute volée : la semaine suivante, c'était la très respectable Frau Dr. jur. Lili Nabholz, par ailleurs membre de la commission pour les questions féminines, qui s'autorisait de ce titre pour expliquer aux ménagères que leur frigo ne serait plus jamais froid sans l'énergie nucléaire. A n'en pas douter, les services de W. Ritschard ont été consultés avant que paraisse le portrait du conseiller fédéral sous le signe de la domestication de l'atome dans toute la presse helvétique : on se souvient certainement des gémissements scandalisés qu'avait provoqués à Berne la parution des « bons mots » du même Willi chez un éditeur ravi de l'aubaine.

On se perd donc en conjectures sur les intentions profondes d'une telle campagne, menée avec le blanc-seing du Département de l'énergie.

S'agit-il de relations publiques personnelles d'un de nos sept Sages, jaloux de la popularité de ses collègues (il est vrai que les apparitions de G.-A. Chevallaz au chapitre des finances fédérales ne sont pas près de se raréfier, alors même qu'elles ont semble-t-il même déjà sérieusement compromis les célèbres « tournées des popotes du week-end » de l'homme d'Etat vaudois) ?

Veut-on par là réduire au désespoir les membres (déjà de moins en moins nombreux !) de la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie, qui se trouvent ainsi systématiquement court-circuités par celui qui devrait les patronner (la photographie de Ritschard cautionne en quelque sorte le reste du texte qui atteint des sommets, il faut le dire, de pertinence, du genre : « L'énergie solaire, enfin, ne peut être utilisée que dans une mesure restreinte; pour produire la même quantité d'électricité que dans une centrale nucléaire de 900 mW (Gösigen), il faudrait construire une centrale solaire qui couvrirait une surface de la grandeur du lac de Lugano (50 km<sup>2</sup> environ), ce qui n'irait pas sans rencontrer des oppositions justifiées ») ?